



Paris, le 25 septembre 2026

Assemblée générale du personnel le mercredi 30 septembre !

À l'occasion de la réunion d'information du 21 juin dernier, vous avez été nombreux à demander que l'on fasse un **point de situation après les congés** estivaux et que l'on décide collectivement, le cas échéant, d'**actions appropriées**.

En l'absence d'éléments significativement nouveaux quant aux orientations et aux intentions des Questeures, nous avons besoin d'échanger sur :

- les conséquences de la mobilisation (réunion et pétition) sur la **réunion extraordinaire de la commission de concertation** de juillet et les comités techniques en cours ;
- la **lettre pour le moins étonnante et inquiétante** adressée fin juillet par les Questeures ;
- les **refus que les Questeures continuent d'opposer aux demandes de fonctionnaires** au motif qu'une réforme serait susceptible d'intervenir ;
- la **stratégie pour obtenir des avancées pour le personnel contractuel**, puisque le calendrier ne permettra pas, en l'état, de répondre aux urgences et de tenir les engagements pris.

Le temps passe vite ! Pour rendre possible les actions évoquées en juin (rassemblement, grève, etc.), si vous les jugez toujours d'actualité, **nous avons besoin de délibérer rapidement**.

Répondant aux attentes de protection exprimées, le SPAN-CGT a d'ores-et-déjà déposé un **préavis de grève « préventif » à compter du 29 septembre**, permettant d'ouvrir largement la réflexion collective.

Cette réunion nous concerne toutes et tous, fonctionnaires comme contractuels, quelles que soient nos préférences syndicales. Vous y êtes toutes et tous bienvenus ! Y participer nombreux contribuera à maintenir la pression et à légitimer les décisions prises. C'est un moyen de **rappeler notre refus catégorique de la réforme esquissée et d'obtenir des actions concrètes pour le personnel contractuel**, sans quoi il sera vraisemblablement oublié une nouvelle fois !

Assemblée générale du personnel



Mercredi 30 septembre



12h30 – 14h00



7^{ème} bureau

(1^{er} étage Palais Bourbon)

Nous avons toutes et tous beaucoup à perdre, mais nous pouvons gagner : ne lâchons rien et retrouvons-nous nombreux à l'assemblée générale !

Reprenons la main sur l'ordre du jour et obtenons des avancées

Un grand nombre de revendications ont été mises sur la table lors des réunions des groupes de travail avec les Questeures et durant les élections professionnelles. Certaines ont été satisfaites ou sont en passe de l'être grâce à la mobilisation, d'autres sont reportées *sine die* alors qu'elles sont les plus cruciales.

Idées de revendications dont la priorisation pour la période octobre-décembre pourrait être discutée durant la réunion (liste non exhaustive !) :

Priorités pour les titulaires

- abandon immédiat de la réforme des dispositifs de fin de carrière ;
- régulation du temps de travail pour préserver la santé et la vie personnelle ;
- organisation de concours externes suffisants et réguliers pour mettre fin à la pénurie d'effectifs ;
- revalorisation et allongement des grilles indiciaires ;
- réforme de l'avancement et rénovation des parcours de carrière ;
- transposition des congés de droit commun pour les aidants familiaux ;
- élévation du montant des retraites.

Priorités pour les contractuels

- concours réservés : assistant de direction et de gestion, agent polyvalent, surveillant, chauffeur ;
- pas de CDD de moins de 3 ans et CDIisation au 1^{er} renouvellement ;
- convergence des rémunérations avec les fonctionnaires et revalorisations tous les 2 ans ;
- indemnité logement sur le modèle de celle des fonctionnaires ;
- juste paiement des heures dues (nuit, weekend, jours fériés, astreintes, travail supplémentaire etc.) ;
- facilitation de la mobilité ;
- extension du droit à la formation.

Priorités à porter en commun

- comité technique avant décembre pour garantir l'organisation d'un concours externe d'agent début 2027 ;
- compensation salariale intégrale des augmentations de cotisation de complémentaire santé prévues au 1^{er} janvier 2027 ;
- rétablissement d'aides au logement : prêts bonifiés pour l'acquisition, cautionnement locatif, accès privilégié à un parc de logements, primes d'installation, etc. ;
- tarifs de restauration : pas d'augmentation sans revalorisation des rémunérations ;
- financement employeur de la prévoyance ;
- arrêt de l'augmentation des tarifs du SCAN, extension de ses activités.